

RAPPORT D'EXECUTION 2017 - 2018

DE

LA CONVENTION

FONDS D'APPUI

AUX POLITIQUES D'INSERTION

2017 – 2019

TABLE DES MATIERES

I – Rappel du cadre

1. Un engagement de la collectivité dans le cadre de sa politique d’insertion
2. Des moyens financiers alloués au regard de la politique d’insertion du Département et du nombre de bénéficiaires du RSA
3. Les obligations du conseil départemental

II – Bilan des actions sur l’année 2017

1. La construction des actions
2. Le pilotage et la gouvernance
3. Les points majeurs du bilan
4. La revue de projet

III – Proposition d’action pour l’année 2018

III. I La politique d’insertion du Département du Bas-Rhin se décline à travers la mise en œuvre du plan départemental pour l’emploi et l’inclusion (PDEI)

III. II La déclinaison et la mise en œuvre du fonds d’appui aux politiques d’insertion dans le Bas-Rhin

IV – ANNEXES

Tableau récapitulatif des actions déclinées de septembre 2017 à juin 2018

Tableau récapitulatif des actions déclinables de septembre 2018 à juin 2019

I – Rappel du cadre

A l'initiative conjointe de la Ministre des affaires Sociales et de la Santé et de la Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre les Exclusion, l'article 89 de la loi de finances pour 2017 du 19 décembre 2016 instaure le **fonds d'appui aux politiques d'insertion**.

Ce fonds est doté, pour 2017, d'une enveloppe de 50 millions d'euros. Il s'agit d'un fonds complémentaire à la dotation du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion.

La mise en œuvre de ce fonds constitue une première réponse à l'une des problématiques soulevées ces dernières années à savoir la mise en œuvre des politiques d'insertion des départements alors que les montants versés au titre de l'allocation du revenu de Solidarité Active ne cessent d'augmenter.

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion, en apportant des co-financements aux conseils départementaux doit permettre aux départements de développer des projets et des actions complémentaires ou nouvelles et qui répondent à des priorités partagées.

Cet appui aux politiques d'insertion conduites par les conseils départementaux répond à trois objectifs prioritaires définis par l'Etat :

- * prévenir l'exclusion et garantir une sécurité pour tous ;
- * mieux accompagner chacun vers une insertion sociale et professionnelle durable ;
- * renforcer les liens de solidarité entre les personnes sur les territoires.

1) Un engagement de la collectivité dans le cadre de sa politique d'insertion

La convention d'appui aux politiques d'insertion, signé par le Président du Conseil Départemental et le Préfet du Département, pour une durée de trois ans vise à définir les priorités conjointes en matière d'insertion sociale et/ou professionnelle des personnes en difficultés au regard des besoins identifiés localement.

A travers ces priorités, le Département s'engage sur un socle d'objectifs déterminés en collaboration avec le Préfet du Département comprenant des actions d'insertion (nouvelles ou à renforcer) et des actions favorisant les coopérations entre l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur de l'insertion sociale et/professionnelle sur le territoire départemental.

La convention triennale a été approuvée par la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans sa séance du 03 avril 2017 et a déterminé treize actions sur lesquelles le Conseil Départemental s'engage en association étroite avec l'Etat.

Pour l'ensemble des actions, les deux parties doivent s'entendre sur le contenu des engagements de progrès qui feront l'objet d'un descriptif synthétique incluant des indicateurs de suivi ou d'évaluation prédéfinis en concertation.

2) Des moyens financiers alloués au regard de la politique d'insertion du Département et du nombre de bénéficiaires du RSA

En contrepartie des engagements du Conseil Départemental, l'Etat s'engage à soutenir les actions du Département en versant chaque année, au plus tard le 31 juillet de l'exercice au titre duquel ils sont dus, la part de crédit du fonds d'appui aux politiques d'insertion.

La dotation 2017 a été calculée sur la base suivante :

- une première section de dotation d'un montant égal à 5 millions d'euros, répartis entre quinze départements signataires uniquement. Ces départements disposent du rapport le plus élevé entre les dépenses d'Allocation Personnalisée Autonomie (APA), celles de Prestations de Compensation du Handicap (PCH) et celles du Revenu de Solidarité Active (RSA) et leurs dépenses de fonctionnement pour la même année ;
- une deuxième section de dotation d'un montant égal à 45 millions d'euros, répartis au prorata du rapport de l'année précédente entre le montant de dépenses d'allocation au titre du RSA dans le Département et le montant des dépenses de l'ensemble des départements signataires d'une convention.

3) Les obligations du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental est soumis à certaines obligations.

Le département s'engage pour toute la durée de la convention, à inscrire annuellement des crédits au titre des dépenses d'insertion au moins égaux à 95% des crédits inscrits l'année précédente.

A compter de la deuxième année de convention, l'inscription budgétaire annuelle des crédits au titre des dépenses d'insertion doit être égale au moins à 95 % des crédits de l'année précédente.

En cas de manquement, le Préfet demandera le remboursement intégral des crédits versés l'année n-1 au titre du fonds.

En cas de manquement substantiel aux engagements de progrès pris par le Conseil Départemental dans le cadre des actions d'insertion sur lesquelles portent la convention, le remboursement d'une fraction de la dotation sera sollicité (au maximum 20 % des crédits versés l'année précédente). Le rapport d'exécution servira de base de calcul du montant remboursable (indicateurs, objectifs...).

II – Bilan des actions sur l'année 2017

1. Le bilan du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion

Un cadre départemental avec des orientations et des objectifs clairs, lisibles et quantitatifs sur 3 ans :

- 10 000 allocataires du RSA à l'emploi (soit 3 333/an)
- 6 000 offres d'insertion sociale (accompagnement global avec pôle emploi, contrat à volume horaire modulable, bénévolat...) (soit 2 000/an)
- 12 000 contrôles (4 000 ans)

La mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA : 4 316 BRSA ont trouvé un emploi soit 129,5 % de l'objectif annuel fixé à 3 333 grâce à l'action de :

- l'équipe emploi du Département : 912 contrats signés
- les opérateurs d'insertion professionnelle : 1 643
- Pôle Emploi (accompagnement global) : 522
- les structures de l'insertion par l'activité économique : 1 239

L'insertion sociale : 2 141 bénéficiaires du RSA ont pu s'inscrire dans un dispositif d'insertion sociale soit 107 % de l'objectif annuel fixé à 2 000 qui se décline ainsi :

- en formation : 283
- en Atelier Passerelles : 444
- en accompagnement global : 542 :
- en CDV67 : 155
- en épicerie sociale : 717 familles (2 369 familles en tout pour 5 955 personnes)

Le versement de l'allocation de Revenu Solidarité Active et la mise en œuvre des contrôles :

- Montant payé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 : 151,7 M€ (152,3M€ soit - 0,4 %)
- Nombre d'allocataires payés au 31/12/2017 : 24 460 (25 450 soit - 3,9 %)
- Nombre de bénéficiaires au 31/12/2017 : 27 660 (28 711 soit - 3,7 %)
- Les contrôles : 4 940 nouveaux contrôles engagés et 3 424 clos dont 18 % de situations non-conformes

Le Fonds Social Européen

Le FSE est un levier financier capital dans le déploiement et le renforcement de la politique d'insertion du Département du Bas-Rhin, tout particulièrement dans le contexte financier contraint que connaît la collectivité. Il permet d'augmenter l'offre d'insertion disponible sur les territoires.

L'enjeu est de mobiliser ces fonds pour assurer l'insertion d'un maximum d'allocataires du RSA grâce au co-financement d'actions.

Conformément à l'axe 3 du programme européen - Lutter contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion, le Département du Bas-Rhin, met en œuvre trois objectifs :

OS 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.

OS 2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

OS 3 - Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)

En 2017, les montants alloués se sont déclinés :

- Lever les freins : 10 structures financées pour 658 958 €
- Insertion des jeunes : 6 structures financées pour 191 721 €
- Accompagnement professionnel : 10 structures financées pour 816 228 €
- Aide à la création d'entreprises : 3 structures financées pour 177 803 €
- Ateliers et Chantiers d'Insertion : 19 structures financées pour 1 389 787 €
- Aides aux entreprises : un montant de 117 278 € est réservé au titre de la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

2. La construction des actions

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a obtenu une enveloppe de 708 824 euros dans le cadre de ce fonds représentant % du budget total de la collectivité en matière d'insertion des publics fragiles comprenant la dépense d'allocations RSA, l'accompagnement au titre de l'insertion socio-professionnelle, l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA, la prestation liée aux contrats aidés dans le cadre de la convention d'Action, d'Objectifs et de Moyens (CAOM) ou encore celle liée au soutien des structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Le Département et l'Etat ont construit des actions communes en tenant compte des difficultés quotidiennes des publics fragiles pour tendre vers une insertion durable. La volonté de placer au cœur des dispositifs d'insertion, les personnes en leur apportant de nombreux outils spécifiques facilitant leur insertion sociale et professionnelles dans une logique de mise en parcours de la socialisation à la professionnalisation en passant par l'employabilité dans trois domaines qui sont la formation et la mise à l'emploi, l'insertion sociale et le logement comme vecteur d'intégration.

Pour cela, ils ont souhaité, dans le cadre de cette convention, faire évoluer leurs actions en matière d'accès aux soins, de logement, de lutte contre la fracture numérique ou de soutien à l'insertion par l'emploi des publics fragiles notamment les jeunes de moins de 25 ans, les réfugiés âgés de 18 à 25 ans, les bénéficiaires du RSA au travers de 13 fiches-actions que sont :

1) La formation et la mise à l'emploi des publics cibles prioritaires (les jeunes, les bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés) :

- Fiche 1.1 Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation ;
- Fiche 1.2 La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoir-être nécessaires pour réussir son recrutement (entrée en Structure d'Insertion par l'Activité Economique - SIAE - ou en emploi direct) ;
- Fiche 1.3 Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en SIAE, en partenariat avec leur Union Régionale (URSIAE) ;
- Fiche 1.4 La maîtrise de la langue française (ou allemande) pour accéder à des métiers en tension ;
- Fiche 1.5 Le soutien au développement de projets dans le domaine de l'économie sociale et solidaire avec le soutien de la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) : Appuiculteurs ;
- Fiche 1.6 Portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8h et 20h) et d'engager des publics en difficulté (allocataires du RSA) dans des parcours professionnels ;
- Fiche 1.7 Création d'une plateforme web de mise en relation entre entreprises et allocataires du RSA.

2) L'insertion sociale des personnes les plus fragiles (les jeunes, les bénéficiaires du RSA, les personnes souffrant d'un handicap, les personnes isolées) :
Réunion de la commission permanente du 3 avril 2017

- Fiche 2.1 L'engagement bénévole et citoyen comme vecteur de socialisation : les maisons de l'engagement ;
- Fiche 2.2 La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances ;
- Fiche 2.3 Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers Passerelles ;
- Fiche 2.4 La lutte contre l'illettrisme à tout âge.

3) Le logement comme vecteur d'intégration sociale (les personnes souffrant de troubles psychiques, les jeunes dont les ex-mineurs étrangers pris en charge par le service de protection de l'enfance) :

- Fiche 3.1 L'accès ou le maintien pour des personnes souffrant de troubles psychiques
- Fiche 3.2 Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étranger).

3. Le pilotage et la gouvernance

Afin de décliner et suivre au mieux ces actions, le Département et l'Etat ont mis en place un comité politique et un comité technique. Chaque action s'est vu attribué deux pilotes (un pilote départemental et un pilote partenaire (Etat ou autre), chargés de mettre en œuvre l'action, d'en assurer le suivi et l'évaluation.

3.1 Le comité politique

En lien étroit, avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, de la Cohésion Sociale Grand Est, et sous le pilotage de la Directrice de la direction départementale déléguée du Bas-Rhin, il a été convenu de la mise en place d'un comité de pilotage co-présidé par cette dernière et l'élue départementale, Vice-Présidente, en charge de l'emploi, l'insertion et le logement. Ce comité politique est composé de représentants de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg en tant que délégataire de l'action sociale et de l'insertion sur ce territoire, Pôle Emploi, la DIRECCTE, l'Agence Régionale de Santé.

Il a été chargé de la mise en œuvre des actions de leur suivi et nominations de deux co-pilotes par action (un agent du Département et un partenaire associé : Etat, Ville de Strasbourg, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, DIRECCTE, association...).

Lors de sa première instance, le comité politique a validé le calendrier de mise en œuvre du financement FAPI 2017 sur la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018.

Ce comité de pilotage s'est réuni deux fois.

3.2 Le comité technique

Un comité technique composé de la Mission en charge de l'Emploi et de l'Insertion du Conseil Départemental, le service hébergement et logement de la DDD du Bas-Rhin et des deux co-pilotes par action, est chargé du suivi opérationnel des actions, de leur financement, et de leur évaluation.

3.3 La désignation de deux chefs de projet par action

Afin de mettre en œuvre la déclinaison des treize fiches –action, deux chefs de projet ont été nommés : un agent de la collectivité départementale et un partenaire associé désignés tous les deux de par leur compétence en la matière.

4. Les points majeurs du bilan

Le Département du Bas-Rhin a tenu très majoritairement ses engagements. De septembre 2017 à mai 2018 :

4.1 Huit actions sur 13 ont démarré :

- Fiche 1.1 Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation ;
- Fiche 1.2 La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoir-être nécessaires pour réussir son recrutement (entrée en Structure d'Insertion par l'Activité Economique - SIAE - ou en emploi direct) ;
- Fiche 1.3 Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en SIAE, en partenariat avec leur Union Régionale (URSIAE) ;
- Fiche 1.4 La maîtrise de la langue française (ou allemande) pour accéder à des métiers en tension ;
- Fiche 1.6 Le portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8h et 20h) et d'engager des publics en difficulté (allocataires du RSA) dans des parcours professionnels ;
- Fiche 2.1 L'engagement bénévole et citoyen comme vecteur de socialisation : les maisons de l'engagement ;
- Fiche 2.2 La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances ;
- Fiche 2.3 Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers Passerelles.

4.2 Deux actions vont démarrer début juin 2018

- Fiche 3.1 L'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles psychiques ;
- Fiche 3.2 Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étranger).

- 4.3 Trois n'ont pu se mettre en œuvre sur la période définie de 2017 – 2018, les partenaires associés à l'étude des besoins n'ayant abouti leur projet en 2017 ou début 2018 :

- Fiche 1.5 Le soutien au développement de projets dans le domaine de l'économie sociale et solidaire avec le soutien de la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) : Appuiculteurs ;
- Fiche 1.7 La création d'une plateforme web de mise en relation entre entreprises et allocataires du RSA ;
- Fiche 2.4 La lutte contre l'illettrisme à tout âge.

S'agissant du socle commun d'objectifs, un travail a été mené pour permettre un accompagnement renforcé en premier lieu des bénéficiaires du RSA, tenant compte des actions déjà déployées dans le cadre du PDEI notamment dans un renforcement de l'employabilité des BRSA à travers l'accès à la langue française ou à la langue allemande via des ateliers techniques en fonction des métiers en besoin de main-d'œuvre (lingerie, métiers de l'agriculture et de la terre, industrie...), l'obtention du BAFA afin d'accéder à des métiers d'aide à la personne, du financement d'associations déployant du portage salarial dans le cadre de contrats aidés.

Parallèlement des initiatives nouvelles ont été proposées en 2017. Certaines ont débuté la même année, d'autres ont démarré début 2018. Ces dernières, au titre du renforcement des coopérations entre acteurs ont fait l'objet de diagnostic partagé, d'analyses de besoins selon le territoire, d'appel à candidatures, permettent d'élargir le périmètre du public des BRSA aux jeunes mineurs non accompagnés, aux réfugiés de moins de 25 ans, à des collégiens repérés en décrochage scolaire.

Toutes ces actions supplémentaires répondaient bien à des priorités nationales (public précaire en terme d'accès au logement, à l'emploi ou aux soins dont des BRSA, des jeunes de moins de 25 ans dont des réfugiés statutaires) ou locales (développement d'ateliers d'engagement citoyen, obtention du BAFA, accès à la langue française mais aussi allemande permettant d'accéder à l'emploi transfrontalier. Elles se sont bien inscrites dans une logique d'insertion sociale que dans socio-professionnelle ou professionnelle et à l'emploi.

Concernant le volet financier, 706 648 € ont été engagés. Il est proposé de reporter le solde de 2 176 € sur les actions 2018 - 2019.

5. La revue de projets

Un tableau récapitulatif (annexe 1) présente la déclinaison des actions et leur financement permettant d'avoir une vue d'ensemble sur leur réalisation.

Les huit actions démarrées en 2017 ou premier trimestre 2018 :

- Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation

Un marché public de prestations intellectuelles : « actions de formation pour l'obtention du BAFA » a été lancé en septembre 2017. Six sessions de formation permettant l'obtention de ce diplôme ont été programmées sur la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018. Chaque session ouvre cette formation générale à 15 à 20 bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Les prescripteurs sont des référents « opérateurs professionnels », des conseillers emploi du CD67, de pôle emploi et des travailleurs sociaux inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle. Ils accompagnent des bénéficiaires du RSA qui sont intéressés par les métiers de l'animation, qui souhaitent passer le BAFA mais n'en ont pas les moyens financiers.

Les conseillers emploi du CD67 procèdent à la sélection des candidats et à la prospection auprès des employeurs à l'issue de l'action.

Le Bafa consiste en une étape de formation aux bases du métier d'animateur, mais aussi de mobilisation personnelle permettant aux personnes de reprendre confiance en elle et ainsi d'avoir plus de chances lors des entretiens de recrutement. Cette action s'inscrit

dans le cadre de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) qui définit l'aide apporté par le Département aux contrats en secteur marchand et non marchand.

- La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoir-être nécessaires pour réussir son recrutement (entrée en Structure d'Insertion par l'Activité Economique - SIAE - ou en emploi direct)

Quatre actions ont été financées afin d'atteindre les objectifs fixés :

Les métiers d'aide à domicile

Cette action consiste à mettre en œuvre des sessions comportant 4 à 8 demi-journées de formation, ainsi qu'une mise en application réactive dans le cadre d'une immersion en entreprise, en faveur d'allocataires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle.

L'association « ARASC », reconnue pour ses compétences dans les domaines de l'aide et des services à domicile, est en capacité de développer ce type d'ateliers et propose vingt sessions par an sur le Bas-Rhin pour des groupes de douze personnes, soit une opportunité pour 240 BRSA.

Pour ce faire, une subvention d'un montant de 15 000 € a été attribuée à l'association « ARASC » pour une préparation aux métiers d'aide à domicile pour les vingt sessions proposées en 2017 et 2018. (CP du 04/12/2017).

Les métiers de la terre

Si le secteur de l'agriculture offre de nombreuses opportunités d'emploi, il peine toutefois à trouver des candidats. La convention de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Chambre d'agriculture comprend un volet important concernant les actions à développer pour la mise à l'emploi de BRSA dans ce secteur en tension.

Les travaux dans le domaine de l'agriculture sont divers : unités de production horticoles, maraîchères, arboricoles, maïs semences, asperges, tabac, etc..., ils nécessitent tous une bonne condition physique et des compétences de base.

L'action proposée vise à remettre des allocataires du RSA au niveau attendu par les employeurs soit :

- ♦ Maîtriser les compétences linguistiques de base permettant de comprendre les consignes de travail dans le secteur de l'agriculture ;
- ♦ Réactualiser et/ou renforcer leurs compétences professionnelles précédemment acquises, via des immersions en entreprises, ou des mises à disposition ;
- ♦ Connaître l'environnement professionnel en France ;
- ♦ Elaborer et valider un projet professionnel prioritairement dans le secteur de l'agriculture et utiliser aisément les techniques de recherche d'emploi ;
- ♦ S'engager dans un parcours vers l'emploi et/ou la qualification.

Les sessions financées comportent 4 à 8 ½ journées de formation, ainsi qu'une mise en application réactive dans le cadre d'une immersion en entreprise, en faveur d'allocataires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle. Ils ont été préalablement préparés à l'emploi, mais il reste un « gap » pour emporter la décision d'embauche, en termes de savoir-être (posture face à l'employeur, présentation, ponctualité), de compréhension du monde du travail (règles, contraintes)...

Vingt actions/an sont proposées sur le Bas-Rhin pour des groupes de 12 personnes, soit 240 personnes RSA/an, la structure GERMA Alsace est reconnue pour ses compétences dans le domaine des métiers « de la terre ». Elle propose une session de quatre mois de mars à juin 2018 ouverte à 15 stagiaires bénéficiaires du RSA (CP du 19/02/2018).

L'implication citoyenne via une activité bénévole dans des communes

L'accès à l'emploi des jeunes est une priorité de la politique départementale d'insertion. Aussi, une action « zéro chômage » a été étudiée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne. L'Unité territoriale d'Action Médico-Sociale du Département, les communes concernées et l'association Entraide Emploi ont démarré fin 2016 – début 2017, une action pour la mise à l'emploi de 100 jeunes de 25 à 30 ans bénéficiaires du RSA.

L'action proposée s'inscrit pleinement dans plusieurs priorités du Département :

- Co-construire l'action publique pour répondre aux enjeux de société ;
- Privilégier une approche souple et pragmatique pour être créatif et agile, et saisir les opportunités ;
- S'engager pour l'emploi en mobilisant l'ensemble des acteurs et des entreprises pour favoriser une insertion professionnelle et sociale ;
- Redonner des perspectives à une jeunesse en perte de repères pour que les jeunes deviennent des adultes autonomes, responsables, engagés dans la société.

Ces jeunes devaient être employés par les communes via un contrat aidé modulable et bénéficier d'un suivi par le biais d'un accompagnement éducatif à l'insertion et dont la finalité est l'accès à la qualification et à l'emploi.

L'annonce gouvernementale mettant un frein, aux contrats aidés, a remis en cause l'action de portage salariale réalisée par Entraide Emploi et notamment son financement pour les années 2018 et 2019.

Aussi pour 2018, il a été proposé de mettre en place un accompagnement de 100 jeunes via un contrat d'engagement bénévole à travers l'action « le pied à l'étrier » :

- les Communes proposent des tâches bénévoles encadrées par Entraide Emploi. Lors de sa séance du 6 décembre 2017, la Communauté de Communes du Pays de Saverne a décidé d'apporter une subvention à l'association d'un montant de 28 000 € pour l'année 2018 ;
- les jeunes bénéficient d'un contrat « C'est des Volontaires 67 » et de l'accompagnement mis en place par les ateliers d'engagement financés par le FAPI (cf. fiche 2.3) ;
- l'association Entraide Emploi continue à assurer comme convenu dans la convention partenariale « la maîtrise d'œuvre » de l'action (prospection des offres et suivi de leur mise en œuvre, accompagnement éducatif et vers l'autonomie à l'emploi, encadrement par deux professionnels embauchés par la structure).

Au titre de l'action « préparation à l'emploi », Entraide Emploi a bénéficié d'une subvention de 15 500 € (CP du 19/2/2018)

L'insertion à travers la réhabilitation de bâtis anciens

Depuis 2008, la Commune de Wangen (commune rurale de 712 habitants à environ une heure de Strasbourg en transport en commun) porte une action d'insertion de bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) à travers la mise à l'emploi au travers des contrats aidés. L'Atelier du Patrimoine propose des postes de manœuvre en bâtiment et de manœuvre en espaces verts et maraichage à des personnes en grandes difficultés d'accès à l'emploi. Les supports d'activité sont la réhabilitation des bâtis anciens de la cité fortifiée de Wangen et des espaces paysagers et maraichers du ban communal. Des

chantiers extra-muros sont aussi organisés en fonction de la demande d'autres communes avoisinantes.

A ce jour, la mairie de Wangen emploie trois salariés pour cette mission (1 encadrant BTP à 85 %, un encadrant espaces verts à 100 % et une responsable cheffe de projet à 100 %).

Suite à la circulaire DGEFP du 11 janvier 2018, le contrat unique d'insertion (CUI) devient parcours emploi compétences (PEC) et se recentre sur un objectif d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi en associant :

- une mise en situation professionnelle ;
- un accès facilité à la formation ;
- l'acquisition de compétences.

Pour ce faire, la circulaire prévoit les critères de sélection des employeurs :

- le poste doit permettre de développer la maîtrise de comportements professionnels et des compétences techniques qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers qui recrutent ;
- l'employeur doit démontrer une capacité à accompagner au quotidien le salarié ;
- l'engagement à faciliter l'accès à la formation ;
- le cas échéant, sa capacité à pérenniser le poste.

Afin de répondre parfaitement aux directives de cette circulaire, la Commune de Wangen envisage l'embauche d'un responsable formation. Le renforcement de cet axe permettrait de développer la trajectoire de retour à l'emploi mais, aussi et surtout, la recherche et la mise en place de parcours formatifs adaptés et modulaires afin de répondre aux situations professionnelles et sociales rencontrées. L'objectif est d'augmenter le potentiel d'employabilité et de professionnalisation des salariés en parcours emploi et compétences.

Le financement est assuré par la commune et par le Fonds Social Européen qui sera sollicité, la Commune de Wangen bénéficie d'un conventionnement à ce titre sur la période 2017 – 2020. Afin de compléter ce financement, la Commune de Wangen sollicite le co-financement via le FAPI du poste de chargé d'insertion pour un montant de 13 738€ de juin à décembre 2018 (CP du 28 mai 2018).

- Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en SIAE, en partenariat avec leur Union Régionale (URSIAE)

Dans le cadre de l'un des groupes de travail mis en place par le Service Public pour l'Emploi de Proximité (SPEP), les partenaires ont défini comme thématique de travail le développement de solutions d'activité pour les publics les plus en difficultés.

L'un des axes développés porte sur l'expérimentation du référentiel Cléa dans le cadre de la recherche d'emploi. Le Conseil Départemental et les Missions Locales de Strasbourg et de Schiltigheim et CAP Emploi ont repéré des personnes et les accompagnent dans leur parcours Cléa, constituant ainsi une première cohorte de candidats pour l'expérimentation.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) à qui les membres du SPEP ont proposé de participer à cette expérimentation avec une seconde cohorte, ont souhaité mettre en place une démarche plus globale afin de pouvoir tenir compte :

- Des niveaux des personnes, notamment en maîtrise de la langue française, pour ne pas les confronter à des échecs en les engageant prématurément dans une certification Cléa.

- Des compétences Cléa développées en situation de travail en SIAE et dans le cadre des formations internes. Celles-ci portent principalement sur les 4 derniers domaines de compétences de Cléa (travailler en équipe, travailler en autonomie, apprendre à apprendre, maîtriser les règles de base de sécurité...).

En participant à cette expérimentation, les SIAE ont pour objectif de

- Faire reconnaître leur rôle dans l'acquisition des compétences du référentiel Cléa pendant le parcours d'insertion.
- Structurer la formation en situation de travail (FEST) au sein de leur SIAE et expérimenter de nouvelles situations formatives.
- Développer les compétences transmises par les permanents des SIAE et démystifier la formation pour les salariés en parcours d'insertion.
- Identifier et valoriser les compétences acquises et celles restant à acquérir par les salariés pour leur permettre d'accéder à la certification Cléa.
- Evaluer l'impact de la certification Cléa dans la recherche d'un emploi (ce dernier point ne fait pas partie du présent cahier des charges).

Pour atteindre ces objectifs, les SIAE et les partenaires ont décidé de solliciter l'intervention d'un organisme de formation. Celui-ci apportera aux SIAE son expertise en termes de mise en place de situations formatives au poste de travail. Il évaluera et accompagnera vers la certification Cléa une cohorte de personnes, composée des salariés identifiés par les SIAE. Cette expérimentation permettra d'essaimer les pratiques et méthodes pertinentes à d'autres SIAE œuvrant sur les mêmes activités. Le financement du FAPI, à hauteur de 40 000 € (CP du 19/2/2018) va permettre le financement de l'organisme de formation ainsi que le coût de gestion du suivi effectué par l'URSIEA.

- La maîtrise de la langue française (ou allemande) pour accéder à des métiers en tension

Quatre actions ont été financées afin d'atteindre les objectifs fixés :

- Un marché public de prestations intellectuelles : « action de formation d'apprentissage du français couplée à une préparation aux métiers soit de vendeur point chaud soit d'agent lingerie en hôtellerie »

Il s'agit de mettre en œuvre, de façon adaptée, deux actions de mobilisation et de formation concernant les métiers de :

- l'hôtellerie restauration tourisme,
- du commerce alimentaire.

Ces secteurs offrent de nombreuses opportunités d'emploi, mais ils manquent de candidats. L'action vise :

- La maîtrise des compétences socles et des compétences linguistiques en Français Langues Etrangères (FLE), ciblé dans les secteurs précités, indispensables pour la tenue pérenne d'un emploi ;
- Une réactualisation ou un renforcement de compétences professionnelles par le biais des stages en entreprises ;
- La connaissance de l'environnement professionnel français ;
- L'élaboration et la validation d'un projet professionnel prioritairement dans ces secteurs et la maîtrise des TRE (CV et entretien d'embauche entre autres) ;
- L'engagement dans un parcours vers l'emploi et/ou la qualification

Les prescripteurs sont des référents « opérateurs professionnels », des conseillers emploi du CD67, pôle emploi et des travailleurs sociaux inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle. Ils accompagnent des allocataires du RSA qui sont intéressés par ces métiers.

La mise en place de cours visant l'acquisition de savoirs linguistiques à visée professionnelle sur le bassin d'emploi de Strasbourg part du constat suivant : des savoirs de base (compréhension, lecture et écriture) sont exigés dans la majorité des emplois (notamment de premier niveau de qualification), ainsi que dans les formations pré-qualifiantes et qualifiantes. Or, un grand nombre de personnes d'origine étrangère souffre d'une maîtrise insuffisante de la langue française et éprouve de ce fait des difficultés à trouver un emploi et/ou s'y maintenir.

Une offre de formation linguistique telle que celle proposée par l'OFII (CAI et HCHAI), les ateliers sociolinguistiques (ASL), Pôle Emploi (FLE sectoriels), la Région Alsace, etc. existe. Toutefois, elle est soit de niveau ou d'intensité insuffisants (cas des ateliers sociolinguistiques sur les quartiers ou les cours d'intégration), soit a été fortement réduite (cas des formations de Pôle emploi du plan « 1 million » aujourd'hui stoppées).

Compte-tenu des besoins des territoires, la réalisation de cours d'acquisition de savoirs linguistiques à visée professionnelle complémentaires et en articulation avec ceux existants sont donc nécessaires afin de permettre un retour à l'emploi durable des allocataires du RSA.

Dans les secteurs de l'Hôtellerie Restauration Tourisme (HRT) et du Commerce, certains métiers, qui ne demandent pas de hauts niveaux de qualification, trouvent difficilement des candidats.

Ces métiers exigent néanmoins des pré-requis :

- en termes de savoir être : sens du service, diplomatie, ponctualité, politesse, ...

Ainsi, afin de répondre aux besoins en personnel qualifié dans les domaines du commerce et de l'hôtellerie-restauration-tourisme, le Conseil Départemental a souhaité favoriser la montée en compétences de 30 bénéficiaires du RSA.

Cette action permet de préparer :

- 15 personnes au métier de vendeur point chaud,
- 15 personnes au métier d'agent de lingerie dans l'Hôtellerie.

- Le financement de la plateforme départementale pour la maîtrise de la langue française

Selon les données apportées par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) sur les cinq dernières années, 32 560 réfugiés primo arrivants (demandeurs d'asile ou réfugiés qui entrent sur le territoire français) se sont installés dans le Grand Est dont 8 495 dans le Bas Rhin.

C'est le Département du Bas-Rhin qui accueille le plus nombre ce public en provenance direct de leur pays d'origine. En 2016, 1 722 personnes se sont installés sur 131 communes du département, dont 62,8% à Strasbourg soit 1 082 personnes, et une forte concentration dans les Communes ayant un contrat de Ville (Saverne/Haguenau).

Deux tiers de cette immigration est familiale (membres de famille française, bénéficiaires du regroupement familial). L'immigration humanitaire (demandes d'asile...) représente 35% des situations contre 28,9% sur la région Grand Est.

Près de 50% de ces arrivants ont bénéficié d'une formation linguistique de niveau A1 (niveau introductif : reformuler des phrases et poser/répondre à des questions simples du quotidien). Toutefois, cette formation financée par l'Etat et mise en œuvre par différents organismes ne permet pas d'acquérir des notions suffisantes en français pour entrer dans le monde professionnel.

Par ailleurs, dès l'obtention du statut de réfugié, les personnes, si elles répondent aux critères d'obtention du RSA, sollicitent et obtiennent le versement de l'allocation. Dans ce public particulier, se retrouvent toutes sortes de catégories professionnelles pour lesquelles, dans la majorité, l'obstacle à un emploi direct est la non maîtrise de la langue française.

L'apprentissage du français est la première étape du parcours d'intégration. Cet apprentissage est cependant différent selon le pays de provenance, l'âge et les conditions d'arrivée en France mais aussi le niveau de qualification ou d'emploi dans le pays d'origine. Aussi, l'ensemble des organismes, en majorité associatifs (associations de quartiers, centres sociaux culturels...), s'adaptent à la demande de proximité sans forcément adopter une logique de parcours.

Aucun chiffre précisant le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active issus de l'immigration et ne parlant pas le français n'est connu. Il est néanmoins constaté en commission territoriale du RSA que bon nombre d'allocataires ne maîtrisent pas suffisamment la langue française pour envisager un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

L'apprentissage du français n'est pas une compétence obligatoire du Département. Pour autant, le manque de cours, le manque d'évaluation des besoins, le manque de coordination des dispositifs... sont autant de facteurs qui ne permettent pas de développer une approche cohérente et structurée des parcours d'insertion notamment pour les bénéficiaires du RSA.

L'Etat et plus spécifiquement dans le Bas-Rhin, la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDCS), a été à l'origine de la création d'une plateforme départementale portée par le Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace).

Le soutien du Département du Bas-Rhin à la création de cette plate-forme départementale pour la maîtrise de la langue française s'est porté à hauteur d'une subvention au GIP-FCIP Alsace pour un montant de 40 000 € dans le cadre du lancement de la plateforme (CP 04/12/2017)

- l'apprentissage du français chez des jeunes mineurs non accompagnés pris en charge par le Département

Le Bas-Rhin, en raison de sa situation géographique, est historiquement un département d'arrivée de jeunes étrangers, pour certains mineurs et isolés, sans parents auprès d'eux. Le Département, à travers sa compétence d'Aide Sociale à l'Enfance, doit assurer la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés. Or, les flux d'arrivée se sont accélérés depuis 2015. Ainsi, 198 jeunes se sont présentés en 2015, et en 2017, soit une augmentation de près de 200%. Si en 2015, le département a ainsi pris en charge jusqu'à leur majorité, 152 jeunes reconnus Mineurs Non Accompagnés, fin 2017, il assurait la protection, l'éducation et le quotidien de 352 jeunes.

Pour faire face à la croissance exponentielle des besoins de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés, qui dépasse les capacités d'accueil du dispositif départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance (Maisons d'enfants à caractère sociale, assistants familiaux...), le Département a créé un dispositif spécifique dédié à ce public.

- 40 places pour la mise à l'abri des jeunes durant la période évaluation avec l'Association Foyer Notre Dame de Strasbourg
- 250 places en appartements collectifs pour les 16-18 ans avec les établissements Oberholz et le Château d'Angleterre, appartements sur l'Ems, Saverne, Haguenau...

- 16 places en internat pour des jeunes de 13 à 16 ans avec l'établissement Oberholz
- 20 places en familles bénévoles pour des jeunes de 13 à 16 ans dans le cadre du Réseau d'Accueil Solidaire, dispositif innovant porté par l'Association Foyer Notre Dame

L'accompagnement, décliné dans le cadre de ce dernier dispositif, recouvre tous les domaines - scolarité / santé / accès au titre de séjour / intégration à la vie locale (sport, loisirs).

Par ailleurs, le Département et l'Etat ont renforcé leur collaboration pour que les jeunes aient une réponse sur leur titre de séjour dans le mois de leur majorité et accèdent très vite à l'autonomie par l'emploi. En effet, grâce à l'apprentissage, ces mineurs étrangers s'orientent vers les métiers en tension (en majorité dans le bâtiment - notamment électricité, zinguerie, maintenance - et restauration) et parviennent rapidement à trouver un emploi et être autonomes.

Afin de renforcer cet accompagnement mis en place par le Département du Bas-Rhin, des cours de français seront rajoutés au parcours d'accompagnement de certains mineurs non accompagnés. Ce parcours sera d'autant plus efficace si les jeunes sont en capacité de parler français, ce qui leur permettra de sortir du dispositif en étant insérés dans la société, autonomes et sources de richesse pour l'économie française. Pour ce faire, l'organisme Contact et Promotion bénéficie d'une subvention d'un montant de 30 210 € (CP du 28 mai 2018), permettant la mise en œuvre d'une action de « Français Langue Etrangère » à visée professionnelle en faveur de 24 jeunes mineurs non accompagnés, répartis dans deux groupes successifs, au Château d'Angleterre. Chaque cours correspond à 280h d'apprentissage.

- La maîtrise de la langue allemande pour accéder à des métiers en tension

Le contexte régional transfrontalier, ses très nombreuses opportunités d'emploi en Allemagne amènent les autorités des deux pays à coopérer fortement afin d'attirer des demandeurs d'emploi vers les postes proposés Outre-Rhin. Chaque année, des événements spécifiques sont organisés (Réussir sans frontières, Job dating Europapark etc.) afin de permettre des recrutements pour les entreprises allemandes. Pour autant, les allocataires du RSA ont du mal à s'engager dans cette voie pour diverses raisons (langue, conditions de travail moins favorables qu'en France -41h00/semaine- retraite à 67 ans), avec des contraintes horaires décalés, des temps de trajet conséquents, et un besoin de véhicule.

L'objectif de l'action est de professionnaliser les BRSA débutants ou ayant un niveau faible en langue allemande. Il s'agit de donner à des demandeurs d'emploi les outils linguistiques, culturels, pratiques pour augmenter leurs compétences en allemand, s'imprégner de la culture d'Outre-Rhin, et réussir à se faire recruter par des entreprises allemandes.

Deux actions sont financées au GRETA

- a) L'action proposée permet à 15 stagiaires ayant un projet professionnel dans l'industrie (métier de production) de bénéficier d'un positionnement linguistique initial permettant d'identifier leur niveau d'allemand et l'écart à combler pour être recruté en Allemagne. Le parcours proposé est intensif, six heures de formation par jour, et permet l'acquisition des bases de la langue allemande du vocabulaire professionnel de base dans leur métier ou secteur. Le GRETA propose d'accueillir quinze stagiaires domiciliés sur les territoires de l'Eurométropole de Strasbourg et sur l'Alsace du Nord. Cette action a démarré fin mars 2018 (CP du 19/2/2018)
- b) L'action proposée permet à 15 stagiaires, sélectionnés par Pôle Emploi ou l'équipe emploi du Département, ayant un projet professionnel dans l'industrie (métier de

production) de bénéficier d'un positionnement linguistique initial permettant d'identifier leur niveau d'allemand et l'écart à combler pour être recruté en Allemagne.

(CP Le GRETA propose d'accueillir quinze stagiaires domiciliés sur le territoire Sud du département. Cette action démarrera fin mai 2018 pour un montant de 15 000 € du 28/5/2018).

- Le portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8h et 20h) et d'engager des publics en difficulté (allocataires du RSA) dans des parcours professionnels

Cette action a pour objectif de mettre en œuvre une organisation permettant à une structure (association ou Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) de prendre en charge les contrats de travail et l'ensemble des missions s'y rattachant pour le compte d'associations ou de communes ayant de faibles moyens financiers et/ou ne disposant pas de moyens en gestion des ressources humaines.

L'objectif de cette action est triple :

- démultiplier les capacités de recrutements d'allocataires du RSA dans les domaines du sport, de l'animation/périscolaire/agriculture/autre en créant de nouveaux emplois à partir d'engagements bénévoles ;
- permettre à des associations et/ou communes de petite taille disposant de petit budget d'accéder à des contrats CUI-CAE à 20h/semaine ou modulables (8 à 16h00) en déléguant la partie administrative et de la gestion du personnel (déclarations, contrat de travail, paie, formation, évaluation...) à une structure porteuse ;
- constituer un maillage associatif et communal ou départemental autour d'actions permettant une reprise d'activité professionnelle pour des allocataires du RSA et engager des parcours solides d'intégration et de formation de ces derniers.

Deux structures ont bénéficié du financement du Département au titre du FAPI (CP du 4/12/2017)

- a) L'association Entraide Emploi pour son action en faveur de l'emploi des jeunes bénéficiaires du RSA sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de Saverne

L'association Entraide Emploi a conclu la convention multi partenariale avec le Département du Bas-Rhin, la Ville de Saverne, la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour l'embauche de trente jeunes. Une subvention, pour l'action de portage salarial qu'elle mène auprès des communes et associations de ce territoire, a été attribuée pour la prise en charge financière de cette action au travers du FAPI à hauteur de 20 000 € pour l'année 2017 à l'association ENTRAIDE EMPLOI.

- b) L'association ARCHIMENE pour son action en faveur des BRSA sur tout le territoire du Bas-Rhin

L'action menée par « ARCHIMENE » vise tous les BRSA qui ont des compétences ou souhaitent en acquérir dans les domaines du sport, de l'animation, de la culture sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.

De nombreuses associations et Communes de petite taille sont en incapacité d'accompagner des parcours certifiant et qualifiant dans ces domaines.

L'objectif est que les RSA acquièrent de l'expérience et des qualifications, afin de permettre soit une pérennisation des postes (environ 50% des situations sur le Bas-Rhin) soit une orientation sur des postes pérennes hors structure d'accueil.

Archimène assure la prospection des structures/entreprises et du public, en lien avec les conseillers emploi. Le développement de cette action nécessite, au préalable, une prospection de l'offre auprès des associations, des Communes, ainsi qu'auprès de la Chambre d'Agriculture qui est le relais du Département auprès du monde agricole et viticole et dont les adhérents ont souvent le besoin de main-d'œuvre ponctuelle au moment de récoltes saisonnières (culture des asperges, vendanges...).

Une subvention pour d'un montant de 20 000 € a été ainsi attribué à ARCHIMENE pour mettre en œuvre cette action.

- L'engagement bénévole et citoyen comme vecteur de socialisation : les maisons de l'engagement

Dans la dynamique initiée par les Assises de l'Engagement, Caritas Alsace, Réseau Secours Catholique, a présenté un projet d'expérimental de « maisons de l'engagement ou ateliers de la Solidarité ».

Pour affirmer leur vocation à développer le pouvoir d'agir des plus faibles, la maison de l'engagement n'apporte pas d'aides matérielles, financières ou alimentaires. Constituer d'un réseau d'acteurs locaux, animer par un intervenant social, elle est un lieu où, à travers des ateliers, des repas partagés, des sorties, des rencontres conviviales, chacun pourrait retrouver « sa place de citoyen responsable ». Pour les plus investis, un travail d'accompagnement socio-professionnel peut être proposé pour une reprise d'activité dans l'engagement bénévole ou voir dans l'emploi.

Par l'expérimentation d'espaces permettant de travailler la notion de place dans la société, d'utilité sociale et l'emploi.

Le projet de création de maisons de l'engagement permet de renforcer les capacités des personnes et des groupes qui y agissent pour l'effectivité de leurs droits, le développement de leur territoire et de ses ressources. Il s'agit de co-construire des réseaux locaux pour valoriser et croiser d'avantages les expériences acquises, développer, animer et former à une approche de développement et mieux articuler proximité et subsidiarité.

Caritas propose d'ouvrir, à titre expérimental deux lieux, un à Geispolsheim et un dans la Vallée de la Bruche à Rothau, capables de favoriser la mise en réseau de l'ensemble des femmes et des hommes de ces territoires, pour que chacun puisse contribuer au développement et au bien vivre ensemble.

Les personnes les plus fragilisées, sont les bénéficiaires de cette dynamique de remobilisation dont :

- des personnes victimes d'accident de la vie dont la situation sociale s'est fortement dégradée ;
- des personnes enfermées dans un statut d'allocataire ;
- des allocataires du Revenu de Solidarité Active, les plus éloignés de l'emploi ;
- des personnes qui n'ont jamais ou très peu connu l'emploi.

Mais, ce lieu pourra être aussi ouvert à d'autres personnes prêtes à donner de leur temps et de leur énergie pour co-construire un projet favorisant le décroisement et la multiplication des acteurs du bien vivre ensemble.

La maison de l'engagement est un lieu d'innovation sociale proposée par Caritas et co-financée par le Département mais qui associe l'ensemble des acteurs de la vie sociale du

territoire dans le cadre du projet de territoire. Il s'agit aussi de mettre en place une gouvernance territoriale entre CARITAS, le Département (UTAMS), et les acteurs de proximité.

La coordination de l'activité quotidienne sera portée par un animateur – coordinateur (seul salarié embauché par Caritas) et un conseil de « maison » regroupant des responsables d'équipe d'animation et un trésorier, tous bénévoles. Un conseil d'orientation, réunissant les représentants locaux du Conseil Départemental et des acteurs locaux ainsi que le cadre coordinateur de Caritas Alsace permettra d'impulser la dynamique et les grandes orientations du fonctionnement de la « maison ».

Caritas ayant sollicité le co-financement du poste d'animateur, il a été décidé d'attribuer à Caritas une subvention d'un montant de 40 000 € (CP du 28/05/2018).

- La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances

Le Département, dans le cadre de sa politique jeunesse a développé dès 2010 des missions de service civique pour des volontaires qu'il accueille chaque année au sein de ses services. Cette expérience lui a montré combien l'engagement des jeunes pouvait être révélateur de compétences formelles ou informelles et source de remobilisation dans un projet professionnel ou de formation.

Le décrochage scolaire est quant à lui un des facteurs les plus importants de risque d'inactivité et/ou de chômage de longue durée. Les jeunes qui ont décroché ont deux fois plus de risque d'être au chômage que ceux qui sont sortis avec un diplôme de niveau CAP ou baccalauréat. Au-delà de l'enjeu social qu'il représente, le décrochage a également un impact sur l'estime de soi et rend plus complexe la ré-accrochage à un projet.

Le décrochage touche une multitude de profils de jeunes. Cependant, son processus (difficultés scolaires précoces, problèmes de comportements, absentéisme) se produit plus souvent dans un contexte social défavorisé.

Un certain nombre de mesures existent pour pallier à ce phénomène. Le programme booster se veut apporter une contribution intéressante à travers la mise en place de missions d'engagement. C'est pourquoi, il a été proposé le développement d'une action portée au niveau national par Unis Cité au bénéfice de jeunes décrocheurs du département.

L'objectif principal de Booster est la remobilisation de jeunes en panne de projet d'avenir. Pour leur permettre de reconstruire un projet, il sera proposé aux jeunes de contribuer à des missions relevant du volontariat en service civique, pour leur permettre, par une action au service des autres, de créer de l'utilité sociale et recréer de la confiance en soi.

L'action concerne 20 jeunes sur le territoire d'actions de Haguenau. Les jeunes sont âgés de 16 à 25 ans.

Jusqu'en décembre 2018, l'association Unis Cité se charge de trouver des missions de service civique, souvent orientées vers des actions de solidarité, accessibles à ce jeune public, infra bac, peu concerné habituellement par cette proposition d'engagement. L'offre prendra en compte les problématiques de mobilité souvent présentes pour ces jeunes.

Au premier décembre 2018, l'équipe de jeunes sera constituée. L'action mobilisera les jeunes durant trois jours sur des missions conduites en petits groupes auprès d'associations ou service publics du territoire. Les deux autres jours seront consacrés à la mise en œuvre d'un projet d'avenir avec selon les besoins, de la remise à niveau ou une

découverte de métiers. Cette action personnalisée et adaptée s'appuiera sur les envies et compétences qu'auront révélées les missions d'engagement et s'organisera en lien avec les organismes partenaires, associés au projet.

Il est à noter qu'Unis Cité s'appuie sur une expérience nationale. Cette action est déclinée dans quelques départements de France dont le Haut-Rhin.

Le cout total de l'action se monte à 110 000 € qui sera cofinancée par des contributions de l'Etat et des partenaires privés, mobilisés par Unis cité. La contribution du FAPI est de 19 000 € (CP 28/5/2018).

- Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers Passerelles : engagement citoyen

Dans la dynamique initiée par les Assises de l'Engagement autour de l'engagement bénévole comme vecteur d'intégration des allocataires du Revenu de Solidarité Active (ARSA) qui souhaitent s'engager dans une action bénévole, il est proposé de les accompagner dans leur parcours de remobilisation vers l'emploi.

Pour cela, en complémentarité avec les ateliers Passerelles déjà financés par le Département du Bas-Rhin, il est proposé de développer des ateliers d'engagement vers le bénévolat à compter de janvier 2018, sur l'ensemble du département à raison d'un atelier par territoire d'action sociale. Ces ateliers d'engagement bénévoles, mis en place à titre expérimental en 2018 et renouvelés en fonction de leur évaluation, pourraient être financés dans le cadre du FAPI, à hauteur de 120 000 € pour 2018, conformément à la décision prise par la Commission Permanente réunie le 04 avril 2017 (CP/2017/149) qui prévoyait le financement de ce type d'actions pour un montant de 120 000 €.

Les associations retenues pour la mise en œuvre de ces ateliers se voient assignées plusieurs objectifs décrits plus largement dans le cadre d'un cahier des charges qui leur est fixé.

Ces propositions d'objectifs se résument ainsi :

- Aider les participants dans la recherche de missions de bénévolat en adéquation avec leurs envies et compétences ;
- Proposer un accompagnement individualisé reposant sur des moments d'échanges collectifs et des rencontres individuelles ;
- Apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les participants à l'action notamment en terme de mobilité et de besoins de progression dans l'apprentissage de la langue française ;
- Formaliser l'engagement par la signature de la charte d'engagement réciproques «C'est Des volontaires 67 ».

Les participants à ces ateliers sont les ARSA les plus éloignés de l'emploi mais sont particulièrement visés à s'inscrire dans cette dynamique de remobilisation les :

- allocataires du RSA inscrits depuis plus de 4 ans dans le dispositif dont les réfugiés et les jeunes de moins de 30 ans ;
- allocataires du RSA motivés par un engagement bénévole ayant déjà participé à une action d'implication sociale (ateliers en centre social, ateliers passerelles etc...) et orientés dans le cadre de son contrat d'engagement dans un parcours social ;
- Sur le territoire Ouest, les jeunes de moins de 30 ans identifiés dans l'action « jeunes zéro chômage ».

Chaque structure s'est engagée à accueillir au minimum douze bénéficiaires du RSA par ateliers. Une trentaine d'ateliers de 3 heures chacun sont ainsi déployés pour l'année 2018 et ce à titre expérimental.

Au vu des besoins des territoires et des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion sociale, plusieurs structures ont été retenues :

- deux associations œuvrant sur le territoire de l'Eurométropole soit le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et aux Familles (CIDFF) et l'Atelier ;
- à une structure sur le territoire Nord soit Droit au Travail-Réussir ;
- à une structure sur le territoire Sud soit l'Atelier ;
- à une structure sur le territoire Ouest soit Entraide Emploi.

Le financement de cette action s'élève à 144 000 € (CP des 19/2/2018 et 28/05/2018).

Les deux actions qui vont démarrer début juin 2018

- L'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles psychiques

L'accès et son corollaire le maintien dans un logement font partie des besoins essentiels et sont l'un des principaux leviers de l'insertion de toute personne en situation de difficulté, au même titre que l'accès à un emploi et à la santé.

Les personnes en situation de souffrance ou de pathologie psychique peuvent rencontrer ou cumuler plus de difficultés tant dans l'accès que dans le maintien dans le logement, qu'il soit dans le parc privé ou dans le parc public. La stigmatisation de la part du propriétaire ou du bailleur par rapport à la pathologie peut également être une difficulté. Par défaut d'accès ou de maintien, il arrive, également, que des séjours hospitaliers soient prolongés ce qui empêche l'insertion.

L'évaluation du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) a montré l'émergence d'une demande croissante concernant les difficultés d'insertion ou de maintien dans le logement des personnes susceptibles ou supposées relever de troubles psychiques.

Le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion 2017 – 2019 relève également que ce public rencontre des difficultés d'insertion ou se met lui-même en rupture de droit en ne remplissant pas les devoirs liés au RSA notamment la contractualisation d'actions d'insertion dans le cadre de leur parcours.

Le dispositif tel que proposé est intitulé « Logipsy 67 ». Il s'agira d'une plateforme de réflexion autour des situations complexes liées au logement et à la souffrance psychique et pourra délivrer des aides financières à la personne dès lors que cette aide permettra de débloquer une situation et dédiée au paiement d'aides qui ne sont pas financées par le droit commun ou pour lesquels les financements classiques sont insuffisants. Les financements ne se substitueront pas aux financements existants ou viendront en complément de ceux-ci.

Logipsy 67 aura une portée départementale et concernera un public fragilisé socialement et psychologiquement suivi ou non par les services de la psychiatrie...mais connu par les services sociaux pour d'autres problématiques que le volet médical.

Les principes régissant le dispositif devront être la simplicité, la praticité, la réactivité et le besoin de débloquer des situations, en particulier lorsque celles-ci pourraient évoluer favorablement du fait d'un obstacle financier, mais également le décloisonnement entre les institutions et la volonté de proposer un vrai espace de discussion pluriel autour de situations particulières.

L'objectif à atteindre, à travers une prise en charge financière éventuelle, est la définition d'un projet pour des personnes souffrant de troubles psychiques et dont l'accès ou le

maintien dans le logement est compromis en raison de ces problématiques de santé. Il s'agit :

- de s'assurer de l'ouverture et du versement des prestations auxquelles peut prétendre la personne ;
- de s'approprier les missions et compétences des partenaires afin de déterminer les conditions d'un partage d'informations et de culture ;
- de définir le projet d'habitat ou de parcours résidentiel adapté à la situation de ménage ;
- de mettre en place, par les différents partenaires (bailleur, travailleur social, médecin généraliste, commune, associations, secteur psychiatrique, etc.), une prise en charge coordonnée des personnes concernées. Il s'agit ici de proposer la mise en place un plan d'aides spécifique à chaque situation ;
- d'assurer un accompagnement adapté à la situation du ménage et visant à réduire ou faire disparaître les dysfonctionnements dans le logement ;
- de déterminer les conditions de pérennisation de cette intervention et d'établir les modalités d'évaluation régulière.

Le public, connu des services sociaux qui les orientent à travers une fiche de liaison vers le prestataire identifié et visé par ce dispositif est représentatif :

- des personnes en difficultés et souffrant de troubles psychiques dont cet état de santé met en péril leurs accès et le maintien aux droits et au logement (bénéficiaires du RSA, de l'AAH, des minima sociaux, en logement autonome,...)
- des personnes fragilisées socialement et psychologiquement et qui ne sont pas forcément suivies par les services de psychiatrie
- des personnes en situation d'isolement, sans accompagnement et n'étant en demande d'aucune aide mais étant à l'origine des nuisances liées à l'incurie, à l'encombrement de leur logement,...
- des personnes suivies par les services de psychiatrie et pour lesquelles les réponses de droit commun n'existent pas
- tout autre type de public pour lequel les problématiques logement et santé psychique sont étroitement liées (par exemple, les personnes pris en charge dans des établissements sociaux, médico-sociaux et de santé et qui peinent à accéder à un logement).

Logipsy 67 est un dispositif innovant et à ce titre une attention toute particulière devra être menée sur l'évaluation du dispositif. La structure porteuse s'engage à réaliser deux fois par an à minima, une évaluation à la fois quantitative et qualitative des demandes, de leur acceptation et de l'impact de celles-ci sur le déblocage des situations.

Les indicateurs suivants devront obligatoirement figurer dans le bilan :

- Nombre de demandes
- Origine géographique des demandes (par bassin de vie)
- Structures demandeuses (Psychiatrie, Assistantes sociales de secteur, CCAS, Structures d'Hébergement, ...)
- Nombre et pourcentage de demandes acceptées (par demandeur et par bassin de vie)
- Motifs des refus.

Le prestataire, ARSEA – Espérance, gestionnaire du dispositif, aura comme mission de mettre en œuvre et d'organiser Logipsy 67 qui devra s'appuyer sur une organisation deux niveaux :

- Une organisation quotidienne, portée par l'association gestionnaire, qui assure le secrétariat, le recueil des demandes, l'instruction de celles-ci, la mise en œuvre des décisions prises par les deux autres instances ;

- Un comité technique mensuel, qui sera l'instance décisionnelle d'attribution du fonds délégué par le présent appel à candidature. Il se réunit une fois par mois dans le respect des dispositions légales du secret professionnel et du secret médical. La présentation des situations de fera de manière anonyme. Des éléments nominatifs et descriptifs de la situation devront être transmis à l'issue des débats, notamment dans le cadre des pluri-financements.

Il procède à l'examen des situations individuelles transmises par les travailleurs sociaux. Le cas échéant, il décide des aides financières accordées pour les personnes concernées (exemples : heures de ménage à visée thérapeutique, frais liés au désencombrement d'un logement, complément du FSL, nuitées hôtelières,...).

Les représentants des institutions peuvent s'accorder sur des financements complémentaires à l'enveloppe du FAPI pour faire levier et permettre la réalisation du projet de la personne. En cas de divergence d'appréciation entre les différents membres, le représentant du Conseil Départemental arbitrera.

Dès la décision prise, la structure porteuse de Logipsy 67 informe le demandeur par tout moyen de celle-ci.

Le dispositif « Logipsy 67 » peut être déclenché par tout travailleur social œuvrant sur le département du Bas-Rhin (toutes institutions confondues) via une feuille de demande qui sera à compléter par ses soins et à envoyer à l'institution porteuse du dispositif qui s'assurera de l'adéquation de la demande au public concerné.

Une subvention d'un montant de 50 000 € a été attribué à l'association ARSEA – Espérance une subvention d'un montant de 50 000 € pour la période allant du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019. Ce financement doit comprendre le montant des aides directes versées au titre du dispositif, la gestion de la mise en œuvre du dispositif et de son fonctionnement réparti conformément au devis fourni par ARSEA – Espérance. (CP du 28/5/2018)

- Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étranger)

Le service de protection de l'enfance du Département du Bas-Rhin a pris en charge en 2017, 352 jeunes mineurs étrangers (Mineurs Non Accompagnés – MNA). Dans une année civile, 100 mineurs non accompagnés en moyenne atteignent la majorité et la prise en charge cesse soit dès 18 ans, soit, parfois à l'issue d'un contrat jeune majeur. Cette fin de prise en charge correspond alors à la fin du parcours de formation et à l'obtention d'un diplôme, à l'accès à un emploi ou une formation rémunérée.

Or, le délai d'attente entre la demande du titre de séjour et l'obtention de celui-ci ne permet pas toujours aux jeunes majeurs de finaliser une demande de logement auprès des bailleurs sociaux, de solliciter une place au sein des Résidences Jeunes Travailleurs, au vu d'une situation de régularisation en cours, ni de signer un bail privé. Cet entre-deux provoque de fait, une rupture dans les parcours d'insertion de ces jeunes.

Les réfugiés de 18 à 25 ans concernés par cette action, après obtention du statut, se voient délivrer un récépissé prouvant l'obtention de la protection internationale, en attente du titre définitif. L'insertion professionnelle peut alors se concrétiser. Cependant, l'accès à l'emploi peut s'avérer retardé (recherche d'emploi à débiter, maîtrise de la langue parfois à approfondir ...) et l'absence de ressources pendant cette période rend l'insertion globale compliquée.

Les jeunes concernés par l'action sont d'anciens mineurs non accompagnés et des jeunes réfugiés, âgés de 18 à 25 ans, engagés dans un parcours de formation professionnelle (formation en alternance ou initiale), en attente d'un titre de séjour (dépôt de la demande faite) et dont le niveau d'autonomie permet de vivre en logement accompagné.

L'objectif de ce projet est de permettre à ces jeunes, proches d'une insertion sociale et professionnelle, d'être logés au sein d'appartement meublé et d'être soutenu dans la poursuite de la construction de leur parcours d'insertion afin de consolider ainsi leur apprentissage d'une autonomie globale. Le but visé est d'éviter les ruptures de parcours, la fragilisation des situations et la perte de capitalisation d'expériences et de construction de parcours déjà entrepris pendant la période de prise en charge antérieure.

L'action apporte des réponses adaptées au public jeune concerné, comportant :

- la prise en charge en logement meublé en proximité des bassins d'emploi ;
- une gestion locative adaptée (assurance, interface avec le bailleur, contrat relatifs à l'eau, l'électricité ..., paiement des charges ; participation financière des jeunes en fonction des ressources de chacun) ;
- un suivi adapté

Le suivi proposé, à raison d'une rencontre hebdomadaire avec chaque jeune, doit permettre d'actionner les partenariats nécessaires à la construction du parcours de chacun vers l'autonomie et de construire le maillage vers le droit commun :

- poursuivre un parcours de professionnalisation / maintien dans l'emploi ;
- offrir un hébergement sécurisé dans l'attente du titre de séjour ;
- poursuivre les démarches administratives concernant le titre de séjour ;
- favoriser l'approfondissement de la maîtrise de la langue (mise en relation avec les acteurs concernés) et la connaissance du fonctionnement administratif ;
- permettre l'accès à un logement, une fois l'obtention du titre.

Le territoire couvert par l'action est l'ensemble du territoire départemental. Les logements doivent se situer dans des bassins d'emplois favorisant l'accès à une insertion professionnelle. L'action concernera 15 jeunes.

L'inscription dans cette action se fait :

- soit via le Département du Bas-Rhin : orientation par le Service Protection de l'enfance de jeunes en fin de prise en charge ; soit à leur majorité soit après un contrat jeune majeur ;
- soit par le biais du Service d'Information d'Accueil et d'Orientation (SIAO) pour les réfugiés de 18 à 25 ans hébergés dans des structures liées à l'asile.

L'action débiterait au mois de juin 2018 pour une durée de un an et pourrait être reconduite pour l'ensemble de la période de conventionnement FAPI en fonction du bilan qui sera réalisé par l'opérateur en avril 2019.

L'association Foyer Notre Dame propose de répondre à l'ensemble des objectifs de mise en œuvre de l'action :

- prospection des logements ;
- équipement des logements ;
- gestion locative des logements ;
- prise en charge de la redevance pour chaque jeune orienté ;

- suivi adapté (à raison d'une rencontre par semaine): insertion professionnelle ; soutien administratif et aide aux démarches ; soutien d'un juriste dans le suivi des situations ; soutien à la recherche de logement pour une sortie possible vers le parc privé ou parc social avec appui dans le cadre de l'accord collectif départemental sur le contingent du Conseil Départemental ou celui d'Action Logement (en fonction des situations de chacun).

Il a été décidé d'attribuer à l'association Foyer Notre Dame une subvention d'un montant de 161 160 € couvrant la période du 1er Juin 2018 à mai 2019 (CP du 28/5/2018).

III – Proposition d’actions pour l’année 2018

III.I La politique d’insertion du Département du Bas-Rhin se décline à travers la mise en œuvre du plan départemental pour l’emploi et l’inclusion (PDEI).

Répondre aux préoccupations des personnes en situation de précarité est l’un des défis fixés aux Départements par la législation mettant en œuvre la lutte contre les exclusions.

Les Départements, de par leurs responsabilités, sont les acteurs majeurs de la mise en œuvre des principes de la loi de juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions en menant des politiques destinées à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer des exclusions dans les domaines de l’emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l’éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l’enfance.

Au fil des années, la législation a conforté les Départements dans les domaines de l’insertion sociale et professionnelle, du logement et de la protection des majeurs.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a réaffirmé que le Département demeure la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale.

Le Département du Bas-Rhin joue pleinement son rôle de chef de file de la politique relative à l’insertion, l’emploi, et la lutte contre les exclusions en tant que pilote du Plan Départemental pour l’Emploi et Inclusion (PDEI). Il développe également des actions volontaristes dans le cadre du Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le budget voté en 2018 traduit l’ambition de poursuivre les actions mises en œuvre depuis plusieurs années mais aussi d’en renforcer certaines à travers la mobilisation de financements complémentaires apportés par le Fonds Social Européen (FSE) et le Fonds d’Appui aux Politiques d’Insertion (FAPI).

Le Plan Départemental pour l’Emploi et Inclusion validé en Commission Plénière du 06 décembre 2016 a fixé le cadre des enjeux, des objectifs et des actions à entreprendre pour favoriser l’insertion par l’activité ou par l’emploi, et organiser les contours larges de la levée des freins. Sa mise en œuvre a débuté en 2017 par la poursuite des actions mises en œuvre dans le cadre du Pacte de Réussite et la déclinaison des trois objectifs stratégiques inscrits dans ce document stratégique d’orientations et d’actions pour les bénéficiaires du RSA, mais également les jeunes et plus globalement toute personne en situation de précarité afin de :

- favoriser l’accès à l’emploi durable de 10 000 personnes d’ici 2019, au travers d’une dynamisation globale des dispositifs d’insertion
- proposer d’ici 2019 une voie d’insertion à 6 000 allocataires du RSA, notamment les plus éloignés de l’emploi.
- s’assurer des conditions de réussite de la stratégie en associant les partenaires en agissant en proximité en territoire.

Pour 2018, la politique de lutte contre les exclusions s'appuie **sur trois principes transversaux** :

1 – le Département du Bas-Rhin, laboratoire d'expérimentations et d'innovation

Dans la ligne droite du PDEI, et dans un contexte socio-économique complexe, le Département du Bas-Rhin se doit tout naturellement devoir expérimenter, de manière partenariale sur des territoires ou des cohortes de publics, afin de faire la preuve de concepts qui pourraient être développés de manière coordonnée et intensive par tous les acteurs et partenaires de l'emploi et de l'insertion.

Il n'a également de sens que s'il est approprié et porté par les territoires d'action. C'est le sens de sa déclinaison en plans territoriaux qui doivent voir le jour dès début 2018, afin que chacun des quatre territoires puisse retenir et mettre en exergue les actions jugées les plus fondamentales et les plus pertinentes au regard des difficultés et enjeux propres à chaque territoire.

L'année 2018 est donc, dans la continuité de 2017, une année de développement et d'intensification des actions, afin d'honorer les objectifs fixés de 3 500 retours à l'emploi direct et de 2 000 par voie d'insertion.

2 –le Département, chef de file de la construction des parcours

L'année sera d'autant plus marquée par le défi de mobiliser des publics plus éloignés de l'emploi en travaillant à l'accompagnement, la sécurisation des parcours et à l'accès à la formation. Ces éléments constituent en effet les leviers d'un retour à l'emploi ou à l'activité dans toutes les filières en tension ou porteuses de nouvelles opportunités. L'insertion par l'activité économique, coordonnée avec l'ingénierie socio-professionnelle des territoires, sera au cœur des démarches d'expérimentation partenariales :

- Développer et renforcer les outils de suivi et de communication : il est proposé de mener un travail indispensable sur la typologie des BRSA (situation familiale, statut professionnel mais aussi savoir-faire et savoir-être, problématiques liées à la santé, manque de logement, mobilité...), afin de renouer avec une connaissance fine de nos publics et d'aiguiller plus efficacement chacun vers le bon accompagnement. Ce travail est et doit rester partenarial, notamment avec Pôle Emploi. Ce tableau de bord de l'insertion devra être partagé en interne (élus et autres missions de la collectivité) mais aussi en externe (Pôle emploi, CAF, organismes habilités par le Département dans le cadre de l'insertion...) ;
- Développer des outils complémentaires pour nos publics en visant l'atteinte de trois étapes : la socialisation, l'employabilité, la professionnalisation. Le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) est un levier financier permettant la mise en œuvre d'action visant cet objectif ;
- Mobiliser et responsabiliser les partenaires (les entreprises, les organismes habilités, mais aussi les communes) engageant le monde économique à prendre davantage ses responsabilités dans et pour la société ;
- Mieux connaître les ressources et potentiels des territoires en les rendant plus inclusifs : c'est le sens de la création de la MADE, où l'emploi-insertion et le développement des territoires dialoguent autour des potentiels et des talents...

3 –Le Département du Bas-Rhin reconnu pour sa bonne gestion des fonds publics

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé depuis 2015 dans une démarche soutenue de contrôle des droits au RSA avec la mise en place d'une politique coordonnée et en complémentarité avec les outils de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF). Cette stratégie vise à s'assurer que l'allocation bénéficie à celles et ceux qui en respectent les conditions d'attribution : le juste droit/juste le droit.

Cette stratégie autour de la responsabilisation accrue des BRSA, porte ses fruits et est validée notamment par la progression ralentie de la dépense relative au RSA : il était constaté une progression de 10,9 % du montant de l'allocation entre 2013 et 2014. Celle-ci est de 4,5 % entre 2014 et 2015 et de 1,3 % entre 2015 et 2016. Le montant versé au titre de l'exercice 2016 était de 151,6 millions €.

Pour 2018, cette stratégie est maintenue tout en développant l'accompagnement de publics spécifiques (réfugiés, personnes âgées, sortants de prisons...) vers d'autres moyens de subsistance que le RSA.

Afin d'être à la hauteur de ces ambitions, il sera consacré 18.2 M€ à la mise en œuvre des actions prévues au titre des problématiques liées à la santé, de l'insertion sociale, de l'insertion professionnelle, mais aussi de la protection juridique des majeurs et mesures d'accompagnements judiciaires. Pour 2018, certaines structures partenaires qui investissent dans la rénovation de leur lieu d'accueil des publics les plus précaires seront également soutenues.

Les allocations versées au titre du RSA, avec une prévision en baisse de 2017 à 2018, devraient s'élever à environ 156 M€.

Mais cette politique ambitieuse est aussi source de recettes. Ainsi, 3,5 M€ sont versées au titre du FSE et plus de 1.3 M€ sont liées au recouvrement des trop-perçu de RSA.

La stratégie pour 2018 se décline donc à travers quatre objectifs spécifiques :

1) La poursuite et la mise en œuvre d'actions expérimentales territoriales co-financées notamment par la mobilisation des fonds FSE et le FAPI

Le maintien ou l'accès au logement de publics ciblés par le Département dans le cadre du PDALHPD :

- les jeunes : à travers à colocation coachée, qu'il sera proposé d'étendre en 2018 pour les jeunes mineurs accompagnés qui atteignent leur majorité, les jeunes réfugiés, le dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes, le soutien au développement d'une plateforme d'accueil et d'accompagnement de jeunes en rupture sociale ;

- les familles : à travers le dispositif TEMPOREO qui évite l'expulsion de familles fragilisées par de fortes dettes de loyer mais aussi les ménages dont le comportement met en péril l'intégration dans un logement du fait de leur comportement lié à une problématique de santé (troubles du voisinage notamment).

Le développement des pratiques de l'Economie Sociale et Solidaire :

Dans ce cadre de réflexion basé sur le principe de solidarité et d'utilité sociale, il est proposé de :

- renforcer les actions en faveur de l'économie circulaire et des services de proximité ;
- accompagner les initiatives solidaires et responsables (actions en faveur de l'ESS ainsi que les actions en faveur de l'agriculture responsable) ;
- développer l'ESS à travers le réseau ESStambissch ;
- favoriser l'amorçage de micro-projets innovants (jardins de la montagne verte) ;
- développer la création d'entreprises coopératives (SCIC Les apiculteurs).

La mise en œuvre des clauses sociales et la création de marchés d'insertion

Les démarches de qualité et de renforcement des normes en termes de Développement Durable (norme ISO 26000) sont de puissants leviers d'évolution des pratiques et des mentalités. Ils devraient conduire les entreprises à prendre leur part dans la lutte contre les exclusions par l'embauche et la formation de personnes éloignées de l'emploi, de développer les clauses sociales dans les marchés et, plus généralement, de mettre en place des liens avec le secteur de l'ESS, de l'IAE ou du handicap et favoriser le travail à temps partiel des personnes souhaitant pratiquer le mécénat de compétences.

Le soutien au renforcement du rôle de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Afin de permettre aux BRSA de s'insérer professionnellement, le Département développe une politique volontariste d'insertion professionnelle en s'appuyant notamment sur les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Il est ainsi attribué des subventions aux chantiers et aux entreprises d'insertion pour l'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement technique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active recrutés en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans leur structure. En 2016, ils ont salariés 445 bénéficiaires du RSA contre 316 en 2015.

De par ses financements conséquents, le Département aurait sa place dans la réflexion sur la stabilisation des financements sur une base pluriannuelle, l'assouplissement des règles de durée de présence dans les SIAE pour les personnes qui en ont besoin, la levée des freins au développement économique des structures de l'insertion, dont les recettes commerciales sont parfois plafonnées, la mise en place des structures hybrides originales offrant des emplois pérennes pour des personnes en grande difficulté mais

aussi pour des personnes ne rencontrant pas de difficultés particulières, le rapprochement entre ces structures et les entreprises classiques pour conforter l'objectif prioritaire de développement économique et d'accès à l'emploi permanent.

Le développement des groupements d'employeurs est également une piste utile pour gérer certaines transitions ou limiter les effets du temps subi. Les GEIQ sont une forme particulière de groupement d'employeurs, prenant la forme d'associations à but non lucratif qui ont pour objet d'organiser des parcours d'insertion et de qualification au profit de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA) et en vue de satisfaire les besoins de main-d'œuvre des entreprises qui les composent.

2) La construction de parcours d'insertion pour aboutir à l'activité en levant les freins par différents biais :

- **le parcours d'insertion à visée sociale** permet de lever les freins des BRSA en mobilisant un accompagnement adapté mis en œuvre par les travailleurs sociaux dans les UTAMS du Département ou les UT pour la Ville de Strasbourg mais aussi par les opérateurs spécifiques habilités et financés par le Département via le contrat d'engagement réciproque ou par la valorisation d'un contrat déjà en cours dans le cadre d'une MASP ou d'un ASLL.

En 2017, à travers le dispositif C'est des Volontaires 67 (CDV67), il a été proposé aux bénéficiaires du RSA inscrits dans le dispositif depuis plus de 4 ans de s'investir bénévolement dans une association à but non lucratif sur la base du volontariat, dans le domaine souhaité sans durée contrainte et avec un accompagnement social adapté à leurs besoins. Pour 2018, ce dispositif va prendre de l'envergure grâce au soutien financier du FAPI par une action spécifique de développement d'ateliers de l'engagement.

- **le parcours d'insertion à visée professionnelle** mobilise de manière accrue des BRSA en consolidant le partenariat avec Pôle emploi qui conformément aux dispositions législatives reste le référent de parcours de droit commun. Dans le cadre de sa politique volontariste, le Département du Bas-Rhin habilite et finance des opérateurs de parcours spécifiques pour la mise en place d'une démarche de mobilisation accrue des BRSA autour de la préparation à l'emploi, de la recherche de formation et d'emploi, du savoir-être et de la mise à l'emploi.

Cette politique volontariste se décline également dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens signée avec l'Etat dans le cadre du financement des contrats aidés dans le secteur marchand mais aussi dans le secteur non marchand. En 2017, les annonces gouvernementales de diminution, voir de disparition de ce type de contrats a fortement freiné la signature de nouveaux contrats. Pour 2018, il est proposé de maintenir à même hauteur le financement du Département. Selon la politique mise en place par le Gouvernement, cette ligne budgétaire pourrait être ré-orientée en 2018 après un vote de l'assemblée départementale.

Le partenariat avec Pôle Emploi, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique sera renouvelé et conforté autour des principes de cohérence, d'efficacité et de plus-value : Pôle emploi, l'IAE et l'équipe emploi du Département du Bas-Rhin sont les acteurs majeurs de l'accompagnement et du retour à l'emploi des allocataires du RSA. Il est donc fondamental que Pôle Emploi, l'IAE et l'équipe emploi définissent les meilleures articulations possibles entre leurs offres de service, afin que leur action conjointe amène davantage d'allocataires du RSA vers l'emploi.

L'appui de l'ADIRA constitue à ce titre un atout majeur dans cette stratégie pour l'emploi : la connaissance des réseaux et des acteurs du secteur marchand, l'expertise,

l'accompagnement réalisé des entreprises... permettra aux dispositifs d'insertion d'adapter leurs modes d'action pour mieux répondre aux besoins des entreprises.

Enfin, l'emploi transfrontalier sera l'un des vecteurs forts à mobiliser pour l'atteinte de cet objectif, notamment au sein de la zone économique de Lahr (Europa Park, Zalando...).

3) Le partage avec les territoires et le portage par les territoires

La réussite du plan départemental pour l'emploi s'appuie sur l'animation du territoire et les dynamiques de développement qui sont mises en place. Cette animation s'effectue par les conseillers départementaux, acteurs indispensables de cette stratégie et développeurs territoriaux au sein des commissions territoriales, sous le pilotage des vice-présidents de territoire.

Les objectifs de retour à l'emploi et d'insertion sont ainsi déclinés par territoires d'actions du Département. Début 2018, il sera proposé la validation de Plans Territoriaux pour l'Emploi et l'Inclusion. L'enjeu est de permettre aux territoires de faire preuve d'agilité et de développer une stratégie locale, la plus adaptée à leurs potentiels et problématiques.

4) La co-construction dans une logique de résultat

A travers une mobilisation des partenaires (entreprises, Pôle emploi et opérateurs du Département), cet objectif est basé sur des stratégies de proximité, à l'échelle des territoires d'action du Département, sous le pilotage des conseillers départementaux. Sa réussite dépend de la capacité à construire des relations de qualité avec l'ensemble des partenaires, dans un cadre transparent, respectueux et autour d'objectifs clairement définis.

III.II La déclinaison et la mise en œuvre du fonds d'appui aux politiques d'insertion dans le Bas-Rhin.

Afin d'intégrer les actions développées dans le cadre du FAPI dans le parcours d'insertion proposé aux bénéficiaires du RSA ou aux jeunes, il est proposé de mettre en œuvre quinze actions déclinées en quatre thématiques :

1) La sociabilisation

- Fiche 1.S L'engagement bénévole et citoyen comme vecteur de socialisation : les maisons de l'engagement ;
- Fiche 2.S La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances ;
- Fiche 3.S L'accès ou le maintien pour des personnes souffrant de troubles psychiques
- Fiche 4.S Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étranger).

2) L'employabilité

- Fiche 5.E La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension ;
- Fiche 6.E Le développement de la plateforme départemental d'accès à la langue française ;

- Fiche 7.E La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances
- Fiche 8.E Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen ;
- Fiche 9.E La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoir-être nécessaires pour réussir son recrutement (entrée en Structure d'Insertion par l'Activité Economique - SIAE - ou en emploi direct).

3) La professionnalisation

- Fiche 10.P Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation ;
- Fiche 11.P Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en SIAE, en partenariat avec leur Union Régionale (URSIAE) ;
- Fiche 12.P Le renforcement de l'accès à la formation et l'employabilité des salariés en SIAE en lien avec les entreprises du Nord du Département ;
- Fiche 13.P La maîtrise de la langue française (ou allemande) pour accéder à des métiers en tension.

4) Les outils d'accompagnement

- Fiche 14.O Portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8h et 20h) et d'engager des publics en difficulté (allocataires du RSA) dans des parcours professionnels ;
- Fiche 15.O Création d'une plateforme web de mise en relation entre entreprises et allocataires du RSA.